



Formule Bronze B

LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR

FORFAIT 20 HEURES : 1140,00€ Hors examens

Tarifs T.T.C valables jusqu'au 31/12/2023

- Code forfait 40,00 Euros
- Code en ligne sur PC, Tablette ou Téléphone inclus, valable 6 mois.
- Inscription à l'examen théorique (ETG) EN SUS : 30€uros par passage.
- Leçons de conduite 950,00 Euros
- 1 Heure d'évaluation en statique et dynamique avec enseignant diplômé.
- 20 Heures de conduite minimum obligatoires.
- Heure supplémentaire 50€uros.
- Accompagnement à l'examen pratique EN SUS : 50€uros par passage.
- Forfait administratif (gestion et formalités inscription permis) 150,00 Euros

Documents à fournir pour la création du dossier :

- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité Union Européenne valide.
- E Photos d'identité ANTS (photos agréées permis de conduire avec signature électronique).
- Photocopie ASSR 2 et du permis AM recto verso.
- Journée d'appel (si effectuée) ou Convocation (si reçue) ou recensement (pour les plus de 16ans).
- Enveloppes suivies PAP (vertes) : une A4 et une A5 en 100 Grs.
- Justificatif de domicile (cf page suivante selon votre cas).

Toute leçon de conduite non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance est considérée comme due.

Justificatif de domicile selon votre cas :

1251, avenue Pierre Auguste Renoir - Les Plaines - 83 500 La Seyne sur Mer - Tel. : **04 94 151 151** - 06 07 87 18 62
auto-ecole.cristale@orange.fr - Agrément : E 1608300010 –Garantie Financière – Labellisée – Qualiopi - Permis 1€

1. Vous disposez d'une adresse personnelle :

- un avis d'imposition ou de non-imposition ;
- une quittance de loyer non-manuscrite -3mois ;
- une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe ou mobile, gaz, électricité ou eau)

2. Vous êtes hébergé :

- une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée, de l'hébergé et de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile de l'hébergeant parmi les documents cités en (1).
- la copie de la pièce d'identité de la personne qui a signé l'attestation sur l'honneur.

3. Vous êtes mineur :

- une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée, de l'hébergé et de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile de ce même parent parmi ceux évoqués en (1) ;
- la copie de la pièce d'identité du parent qui a signé l'attestation sur l'honneur.

E PHOTOS

